



# Journalier(ière)

## Période d'emploi

Temps plein, temporaire

## Sommaire du poste

Sous la responsabilité du contremaître de la maintenance, le ou la journalier(ière) effectuera des tâches d'entretien et de réparation à l'intérieur et à l'extérieur des infrastructures municipales.

## Qualifications requises

### **Éducation :**

- Détient un diplôme d'études secondaires
- Combinaison de formation ou expérience jugée équivalente

### **Expérience :**

- Expérience en travaux manuels ou service à la clientèle sera considéré comme un atout

### **Compétences :**

- Relations interpersonnelles
- Axé sur les résultats
- Gestion du temps
- Autonome

### **Connaissances et Habiletés:**

- Être capable de communiquer dans les deux langues officielles (**français et anglais**) parlé et écrit
- Capacité à effectuer un travail diversifié
- Avoir une bonne capacité d'organisation et de planification du travail
- Facilité d'interpréter judicieusement les directives et d'agir en conséquence
- Être apte à faire du travail manuel
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de résolution de problèmes
- Être capable de prendre des initiatives

### **Conditions de travail et environnement :**

- Poste temporaire à temps plein (40 heures par semaine)
- Disponible de travailler les soirs et les fins de semaines selon le besoin
- Possède un permis de conduire de classe 5

## Tâches et responsabilités

- Effectuer des réparations mineures et l'entretien usuel des bâtiments et terrains municipales;
- Participer aux activités quotidiennes d'aménagement paysager sur les extérieurs;
- Peinturer divers bâtiments et infrastructures municipales;
- Manipuler, transporter, entretenir, et ajuster la machinerie, les outils, les équipements, et les matériaux appropriés;
- Assister au travail des charpentiers/menusiers;
- Répondre aux demandes urgentes;
- Effectuer d'autres tâches connexes tel que requis et assigné.

## Salaire

- 19,00 \$ de l'heure

Mise en garde : Les énoncés ci-dessus reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et visent à décrire la nature générale et le niveau de travail effectué et ne doivent pas être interprétés comme une énumération exhaustive de toutes les responsabilités, fonctions, capacités et exigences professionnelles inhérentes. Tous les fonctionnaires peuvent, de temps à autre, être tenus d'accomplir des tâches qui ne relèvent pas de leurs responsabilités normales, selon les besoins.